

VOTRE CHOIX (Reporter le montant)

### ESPACE ACCUEIL

### TARIFS TTC (20% TVA INCLUSE)

Présence Web sur <b>tourisme-sete.com</b> dans la rubrique Découvrir l'archipel de Thau ou Un peu plus loin en Occitanie	80 €	
Flyer en présentation à l'accueil (format 10 X 21)	162 €	
Flyer en présentation à l'accueil (format 10 X 21) + présence Web <b>tourisme-sete.com</b> dans la rubrique Découvrir l'archipel de Thau ou un peu plus loin en Occitanie	228 €	
Affichage écrans - 4 mois -	552 €	
Affichage écrans - annuel (1 visuel ou 1 vidéo sans son de 30 secondes)	732 €	

### WEB

Site Web <b>tourisme-sete.com</b> parution sur la home page + rubriques	1 200 €	
---	---------	--

### EDITIONS

Guide d'Accueil (20 000 ex)	1 page : <b>1290 €</b> + 50 % sur pub Web					
Sète Gourmand (6000 ex)	1/2 page <b>756 €</b> + 50% sur pub Web					
Sète en Famille (8000 ex)	2ème ou 3ème couv <b>1440 €</b> + 50 % sur pub Web					
	<b>Une insertion publicitaire dans le guide d'accueil donne droit à une réduction de 50% sur second guide (même format)</b>					
<b>Agenda mensuel</b> (parution avril à octobre) 2 formules aux choix Juillet/Août (33 000 exemplaires) <input type="checkbox"/> 7 mois d'avril à octobre (65 000 exemplaires) <input type="checkbox"/>	1 page	1/2 page	1/4 page	1/6 page	1/9 page	
	<b>2280 €</b>	<b>1560 €</b>	<b>1080 €</b>	<b>840 €</b>	<b>600 €</b>	
	<b>2520 €</b>	<b>1800 €</b>	<b>1320 €</b>	<b>1080 €</b>	<b>780 €</b>	
<b>Maquette:</b> fournie <input type="checkbox"/> identique à 2019 <input type="checkbox"/>	Modification/création <input type="checkbox"/>		1/9 à 1/2 page : 96 €		1 page : <b>144 €</b>	
<b>AUTRES SERVICES</b>	Prix TTC	Quantité				
Achat plan découverte - tarif pro	0,30 €					
1 Pochette accueil avec plan	1,74 €					
2 Pochette accueil sans plan	1,44 €					

### ENGAGEMENT ET COORDONNEES DE FACTURATION

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

MAIL :

NOM DU SIGNATAIRE :

TEL :

**J'ai pris connaissance des conditions générales de vente**

DATE :

SIGNATURE :

CACHET :

**TOTAL TTC**  
**(20% TVA INCLUSE)**

**REGLEMENT à joindre impérativement**

Chèque à l'ordre de Régie de recettes OT Sète

Prélèvement bancaire minimum 444 € TTC

Nombre de prélèvements :

Le présent bon de commande a pour objet la mise en place d'offres de visibilité supplémentaires sur les supports de promotion de l'Office de Tourisme de Sète (éditoriaux et numériques) afin de renforcer la promotion des activités des partenaires. Sa signature entraîne l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente.

#### > FORMULES ESPACE ACCUEIL

##### \* **présentation de vos dépliants auprès de notre clientèle dans l'espace d'accueil de l'office de tourisme**

Les flyers seront fournis (édités et livrés) par le partenaire à l'office de tourisme, ce dernier en assurera la mise en place. L'office de tourisme avertira le partenaire de toute rupture de stock proche. Le Partenaire organisera le réapprovisionnement. Le stock restant à la fin de la période de validité du partenariat sera restitué au partenaire sur simple demande.

**Les flyers devront absolument être de qualité, respecter le format fermé suivant : 10 x 21 cm.** En dehors de ce format une demande spécifique devra être faite auprès de l'Office de Tourisme qui pourra les accepter à titre exceptionnel et selon les espaces disponibles (formats type cartes de visite exclus).

##### \* **Affichage sur les écrans numériques (1 visuel ou 1 vidéo de 30 secondes maximum sans son)**

Le visuel ou la vidéo diffusés sur écran dans l'espace d'accueil seront fournis par le partenaire en qualité suffisante sous format jpeg ( 300 Dpi minimum) ou pdf Haute Définition - format 16/9ème : 1920 x 1080 pixels. L'affichage du visuel sera au minimum de 15 secondes . Pour la vidéo il sera demandé de préférence un format type wmv et une durée de 30 secondes maximum. Pour la formule annuelle, le visuel ou la vidéo seront affichés jusqu'au 31 Décembre. Pour l'affichage 4 mois, la période courra à partir de la date de remise du visuel.

#### > FORMULES WEB

##### \* **Affichage sur le site [www.tourisme-sete.com](http://www.tourisme-sete.com) PARUTION SUR LA HOME PAGE**

Affichage : Home Page + l'ensemble des rubriques

Affichage aléatoire - Annonce avec lien vers la page du partenaire sur le site [tourisme-sete.com](http://tourisme-sete.com) ( si existante) ou si précisé par le Partenaire vers son site.

- En cas de création de l'annonce par l'Office de Tourisme, le prestataire devra fournir : les images en 300 dpi minimum, le texte et le brief de création.

L'Office de Tourisme fournit un bon à tirer avant mise en ligne, et communique annuellement à la demande de l'annonceur le nombre de clics vers son site.

- En cas de visuel fournit par le prestataires il devra être en 460 x 150 pixels

Le format de l'insertion publicitaire s'appliquera automatiquement au format d'affichage du site lorsqu'il apparaîtra sur les PC, Tablettes et Smartphones

\* **Affichage sur le site [www.tourisme-sete.com](http://www.tourisme-sete.com) dans la rubrique Découvrir l' Archipel de Thau** . Le prestataire devra remplir et signer une collecte d'informations accompagnée de 6 à 8 photos ainsi qu'un contrat de cession des droits médias. Dès réception, l' Office de Tourisme mettra en ligne les données et fera valider par retour ces informations au prestataire. Le prestataire devra informer à tout moment toute modification pour la mise à jour des données.

\* **Partenariat mis en place en cours d'année** : Pour tout partenariat mis en place en cours d'année avec une formule WEB PARUTION SUR LA HOME PAGE, un forfait au prorata sera appliqué selon la règle suivante : nombre de mois restant à courir jusqu'en décembre 2020 (mois en cours inclus) x (tarif annuel /12)

#### > FORMULES EDITIONS

Pour permettre la conception de l'annonce (si maquette non fournie), l'annonceur fournira les éléments nécessaires à sa fabrication au + tard 8 jours après la signature du présent bon de commande. Dans le cas où l'annonceur manquerait à cette obligation et après information expresse, la commande perdrait toute validité et aucun dédommagement ne pourra être exigé. Les éléments apparaissant dans l'annonce demeurent de la seule responsabilité des annonceurs sans que celles de l'Office de Tourisme et de l'agence de communication puissent être engagées. Avant l'impression du support, un bon à tirer est présenté au Partenaire pour correction éventuelle et validation définitive. Ce dernier s'engage à retourner le BAT à l'Office de Tourisme dans les 48h à compter de la date de réception. A défaut, le bon à tirer sera considéré comme accepté.

\* Guide Accueil - Tirage 20000 ex + téléchargement et feuilletage sur [tourisme-sete.com](http://tourisme-sete.com) - Parution 1er trimestre 2020 - Présentation libre à fournir par le partenaire

\* Guide Sète Gourmand : Tirage 6000 ex + téléchargement et feuilletage sur [tourisme-sete.com](http://tourisme-sete.com) - Printemps 2020 - Présentation libre à fournir par le partenaire

\* L'agenda mensuel 65 000 ex sur les 7 éditions - Parution d'avril à octobre - Présentation libre à fournir par le partenaire

\* Guide Sète en Famille : Tirage 8000 ex + téléchargement et feuilletage sur [tourisme-sete.com](http://tourisme-sete.com) - Printemps 2020 - Présentation libre à fournir par le partenaire

#### > REGLEMENT

Afin de valider la commande définitivement, le bon de commande devra obligatoirement être complété, signé et accompagné du règlement correspondant. L'OFFICE DE TOURISME adressera en retour à l'annonceur la facture de la prestation.

#### > DURÉE, EXÉCUTION, RÉALISATION

Le présent partenariat est réputé ferme et définitif à compter de la date de sa signature et est **valable jusqu'au 31 décembre 2020**. Juridiction compétente en cas de litige : Tribunal Administratif de Montpellier. En cas de non-respect des obligations, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par les deux parties, moyennant une mise en demeure préalable, effectuée par lettre recommandée motivée prenant effet dans les dix jours.